



Valenciennes, Ville dynamique de 44 000 habitants, centre d'une agglomération de 200 000 habitants, recrute par voie de mutation, détachement, inscription sur liste d'aptitude.

RESPONSABLE BRIGADE DE NUIT DE POLICE MUNICIPALE (F/H)

Relevant du cadre d'emplois des Chefs de Service de Police Municipale

Vous souhaitez donner du sens à votre engagement en pilotant une équipe de terrain au cœur des enjeux de sécurité nocturne d'une ville de 44 000 habitants ?

Rejoignez la Direction de la Sécurité Urbaine et prenez la responsabilité opérationnelle de la Brigade de nuit de la Police Municipale. Véritable manager de proximité, vous coordonnez les interventions, accompagnez vos équipes et assurez, chaque nuit, le commandement opérationnel et la continuité de service de la Police Municipale au service de la tranquillité publique. Par votre leadership, votre sens de l'organisation et votre capacité à décider, vous contribuez chaque nuit à la sécurité des habitants et à la qualité du service public.

Missions :

Avec l'appui d'un ou deux adjoints en encadrement direct, vous commandez et coordonnez de manière opérationnelle les missions des agents de la brigade de nuit au sein de la Direction de la Sécurité Urbaine. En qualité de responsable opérationnel de la brigade pendant les vacations de nuit, vous garantisiez la continuité du service et de son commandement. A ce titre, vous serez en charge de :

Coordination opérationnelle et gestion des informations

- Recevoir, analyser, hiérarchiser et traiter toutes les informations (appels téléphoniques, appels radios, TN59, CONF30...) et assurer une traduction opérationnelle en déployant les effectifs,
- Assurer l'interface entre les agents et l'Officier de Police Judiciaire du territoire compétent puis solliciter le renfort de la Police Nationale si nécessaire,
- Assurer la coordination avec le commandement de nuit de la Police Nationale lors des opérations communes,
- Rendre compte à la Direction de tout évènement majeur ou difficulté rencontrée.

Présence opérationnelle et relation avec les administrés et les partenaires

- Organiser la répartition des missions en privilégiant la visibilité, la sécurisation de la vie nocturne notamment, en tenant compte des orientations municipales, des instructions de la Direction et des urgences éventuelles, notamment répondre aux requêtes des administrés relatives aux troubles de la tranquillité (ex : tapages...),
- Encadrer les effectifs sur le terrain sur les thématiques transmises par la Direction ou lors des opérations spécifiques,

- Assurer le suivi des missions de voie publique en lien avec le ou les adjoints,
- Intervenir, en tant que chef de dispositif des manifestations de voie publique, en l'absence du Directeur de Police Municipale ou de son adjoint,
- Décider et demander l'intervention des services d'astreinte (services techniques, EDF, fourrieriste, partenaires de la Ville etc...), astreinte de direction...
- Superviser les opérations de mise en fourrière.

Organisation et continuité du service

- Composer les patrouilles, adapter les effectifs de la Police Municipale en fonction des nécessités de service, des consignes et/ou de l'activité nocturne,
- Elaborer, sur la base du planning journalier, le bulletin de service du lendemain et le transmettre à la Direction et aux agents,
- Vérifier et superviser les perceptions d'armements et de vous assurer de la réintégration du matériel après chaque vacation,
- Gérer les congés classiques (hors vacances scolaires) dans le respect du quota fixé par la Direction, renseigner le planning YPOK avant validation finale par la Direction, réceptionner et centraliser les volontariats de l'équipe,
- Mettre en œuvre des règles d'hygiène et sécurité au travail,
- Assurer le respect du Code de Déontologie ainsi que du règlement intérieur de la DSU, dont le temps de pause.

Management des agents

- Réaliser, avec la hiérarchie, les entretiens professionnels et de recadrage, si besoin, des agents sous votre responsabilité,
- Vérifier la rédaction des écrits judiciaires avant transmission à la Direction ainsi que les comptes rendus de missions rédigés par les agents.

Reporting et outils de pilotage

- Rédiger les synthèses d'activités puis élaborer les statistiques des interventions qui sont transmises à la Direction à chaque fin de vacation,
- Elaborer et alimenter la boîte à outils partagée (contacts utiles, arrêtés et bulletins de service, ...),
- Mettre en œuvre les procédures particulières (type PPI, PCS...).

Profil :

Savoir

- Connaissances des lois et des règlements et du Code de Déontologie (niveau expertise),
- Connaissance des différents services de la ville, des procédures et règlements spécifiques,
- Maîtrise de l'outil informatique, des logiciels professionnels « YPOK »,
- Maîtrise des moyens de télécommunication (radio, téléphone, vidéo...) et des caméras piétons (extractions des images).

Savoir-faire :

- Aptitude avérée au management et à l'animation d'équipes : capacité à fédérer, à gérer les conflits et donner des instructions,
- Capacité à exercer un commandement opérationnel et à prendre des décisions dans le contexte spécifique des interventions de nuit,
- Savoir appliquer et faire appliquer les textes réglementaires, des consignes de la Direction, les procédures et règlement interne ainsi que du Code de Déontologie,
- Bonnes capacités rédactionnelles,
- Aptitude à prioriser, à hiérarchiser et à rendre compte,
- Aptitude au port d'armes et exercice sur la voie publique,

- Aptitude à décliner les orientations politiques en matière de sécurité, par des actions concrètes opérationnelles.

Savoir-être :

- Discrétion, neutralité, impartialité, loyauté et probité,
- Capacité de discernement et de maîtrise de soi,
- Rigueur, réactivité,
- Sens du service public,
- Disponibilité, adaptabilité,
- Capacité d'écoute et de dialogue en interne comme en externe,
- Capacité à prendre du recul, à garder son sang-froid et à décider dans des situations opérationnelles complexes, notamment en contexte nocturne.

CONDITIONS D'EXERCICE :

Amplitude de travail et horaires :

Le poste est exclusivement organisé en horaires de nuit, selon un cycle de travail en roulement sur 4 semaines avec les rythmes ci-dessous / 35 heures hebdomadaires

- 2 semaines de 4 jours (lundi, vendredi, samedi de 20h45 à 06h45 et dimanche de 20h à 06h)
- 2 semaines de 3 jours (mardi, mercredi, jeudi de 20h45 à 06h45)

☒ L'organisation horaires est susceptible de changement en fonction de l'événementiel ou des opérations programmées.

Jours de repos supplémentaires liés au travail de nuit (pénibilité) : 12 jours

- Permis B requis, permis A un plus,
- Disponibilité et adaptabilité nécessaires pour exercer les responsabilités du poste sur des horaires exclusivement de nuit et pour les amplitudes horaires associées.

MOYENS MIS A DISPOSITION

Un équipement de nouvelle génération au service des agents

Depuis mai 2026, la Police Municipale de Valenciennes a intégré son nouvel Hôtel des Polices, un équipement moderne et entièrement pensé pour les métiers de la sécurité.

Ce site de nouvelle génération réunit la Police Municipale et le Centre de Supervision Urbaine, à proximité immédiate de l'Hôtel de Police Nationale, et offre aux agents des conditions de travail modernes, fonctionnelles et sécurisées, ainsi que des moyens adaptés à leurs missions.

Le site bénéficie également d'un parking de grande capacité à proximité immédiate, facilitant le quotidien des agents. Avec une Police Municipale opérationnelle 24h/24 et 7j/7, des moyens renforcés et un environnement de travail conçu pour accompagner le développement du service, Valenciennes fait le choix d'investir pour ses policiers municipaux et pour leur avenir.

Rejoindre la Police Municipale de Valenciennes, c'est intégrer un service dynamique et en pleine évolution, et bénéficier d'un outil de travail à la hauteur des missions qui vous sont confiées.

Équipements de protection individuelle et moyens, équipements mis à disposition

- Armements individuels et collectifs de catégorie B et D : Pistolet Semi –automatiques Glock 17, TONFA/Bâtons, GAIL 300 ML,
- Uniforme, Gilet pare-balles et accessoires spécifiques (caméra piéton, équipement radio, cinémomètre),
- Outil informatique et logiciel métier YPOLICE, PVE (Procès-Verbal Electronique),
- Véhicule de service et/ou 2 roues.

Habilitations spécifiques obligatoires

- Formation Continue Obligatoire, Pour les agents de catégorie A et B : 10 jours de formation minimum sur une période de 3 ans (4 jours de Tronc commun Chef de service et 6 jours de stages de spécialités à choisir dans les stages catalogues proposés au titre de la FCO)
- Formation d'entraînement aux armes : au moins deux par an de maniement par arme

Poste à pourvoir le plus rapidement possible

Les candidatures (lettre de motivation - curriculum-vitae) sont à adresser à :
Monsieur le Maire - Direction des Ressources Humaines
Hôtel de Ville -Place d'Armes - B.P. : 90339 59304 VALENCIENNES CEDEX
ou par courriel : emploi@ville-valenciennes.fr avant le 5 novembre 2026